

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS
(MINICOTIM)

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN)

(P176396)

TERMES DE REFERENCE :

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ASSURER LA FORMATION DU PERSONNEL DE
LA BRB DANS LE DOMAINE DE LA GOUVERNANCE, DE LA CONDUITE DES ACTIVITES DE
SURVEILLANCE DES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT AINSI QUE DU CADRE
LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES.

Octobre 2023

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN). Il est prévu qu'une partie des ressources allouée à ce projet soit utilisée pour financer les activités relatives au renforcement des capacités des cadres de la BRB, en particulier celle en rapport avec la « **Formation sur la surveillance des systèmes de paiement et de règlement** » afin d'accompagner la Banque dans le développement de la nouvelle fonction en cours de mise en œuvre.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

1.1. Objectif du Projet PAFEN

L'Objectif de Développement du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, en particulier pour les populations mal desservies, et améliorer la capacité du Gouvernement à fournir des services publics par voie numérique.

Le projet vise à accroître l'accès au haut débit et à améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics numériques, ce qui contribuera à jeter les bases d'un développement accéléré de l'économie numérique du Burundi.

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1: Accès et inclusion numériques

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès numérique ;
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale
- Sous-composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques

- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne
- Sous-composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées
- Sous-composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet.

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence (CERC)

1.2. Les réformes en cours sur les systèmes de paiement à la BRB

Aujourd'hui, la BRB est engagée dans un programme de modernisation des systèmes nationaux de paiement et de règlement. En effet, depuis février 2017, la BRB a mis en production un système hybride de transfert automatisé des fonds (ATS - Automated Transfer System) composé à la fois d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS), d'une chambre de compensation automatisée (ACH - Automated Clearing House), et d'un

système de traitement automatisé des chèques dématérialisés.

La solution combine les caractéristiques et les fonctionnalités des solutions ACH et RTGS, permettant la compensation et le règlement des paiements électroniques interbancaires de grande et de faible valeur au sein d'un système intégré. Ceci a permis aux banques d'atteindre des taux de traitement direct plus élevés, une visibilité en temps réel et une efficacité accrue depuis l'initiation du paiement jusqu'au traitement final qui est le règlement. A côté du système ATS, la BRB a mis en place et opérationnalisé un Dépositaire Central de Titres (Central Securities Depository - CSD) entièrement intégré au Système de Transfert Automatisé (ATS).

Tous ces systèmes sont actuellement intégrés au nouveau système d'information bancaire (SIB) qui a été mis en service en février 2022.

Dans le même temps, en collaboration avec toutes les banques commerciales et la Régie Nationale des Postes, la BRB a mis en place un Switch monétique National. Ce Switch est fonctionnel et actuellement connecté et interopérable avec sept banques commerciales pilotes et deux institutions de microfinance. Deux des trois fournisseurs actuels de services de paiement par téléphone mobile, à savoir Ecocash ou Sasai Fintech et Lumicash sont déjà interconnectés au Switch National.

La BRB progresse également sur le chantier de la mise en place d'une l'Infrastructure des marchés de capitaux et de l'implémentation de la Fonction de surveillance des systèmes de paiement et de règlement.

Tous ces projets et réalisations en matière de systèmes de paiement et de règlement, tant au niveau national que régional, constituent pour le Burundi, une bonne base pour la mise en place d'une solide infrastructure du marché financier.

C'est aussi dans le cadre de sa quête de mettre en place des systèmes efficaces et sécurisés, la BRB vient d'intégrer dans son Organigramme, une Direction en charge des systèmes de paiement, comprenant deux Services, l'un en charge de la gestion des systèmes de paiement et l'autre en charge de la surveillance desdits systèmes.

Cela montre, en suffisance que la Banque centrale du Burundi est bien outillée et prête pour mettre en œuvre la fonction de surveillance, mais qu'elle doit commencer par former le personnel appelé à assumer cette fonction au quotidien.

1.3. Besoins de renforcement des capacités sur les nouveaux Systèmes

Pour assurer le fonctionnement efficace et l'opérationnalisation harmonieuse des systèmes de paiement, de règlement et de titres et offrir un soutien étroit et continu à l'ensemble des acteurs dans ces systèmes, la BRB, en sa qualité de promoteur, d'opérateur, de régulateur et de surveillant de ces systèmes, doit s'appuyer sur une équipe de Cadres hautement qualifiés ayant la maîtrise totale des systèmes de paiement, de règlement et de titres en cours d'instauration.

Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui l'expertise requise n'est que très limitée au sein des cadres de la Banque de la République du Burundi.

De ce qui précède, il ressort que la Banque de la République du Burundi a un besoin urgent de formation de son personnel dans les domaines de la gouvernance et de la conduite des activités de surveillance de l'écosystème des paiements et de règlement géré tant par elle-même que par les opérateurs privés.

Cette formation devra couvrir tous les volets qui composent la fonction de surveillance des systèmes de paiement et de règlement à savoir la gouvernance, la conduite des activités de surveillance des systèmes de paiement et de règlement, ainsi que le cadre légal et réglementaire des services financiers numériques.

Par ailleurs, dans le but de permettre à la BRB de toucher un nombre suffisant de cadres et ainsi, constituer une masse critique d'experts, capables de faire face aux nombreux défis auxquels elle est actuellement confrontée et en mesure d'y répondre efficacement, cette formation devra être dispensée sur place à Bujumbura, par un consultant international contracté à cet effet.

Cet appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 2 « Facilitateurs de la prestation de services publics numériques » du projet et précisément de la sous-composante 2.2 « Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées ». Précisément, il s'agit de la réalisation de l'activité 2.2.3.1 : « Formation sur la surveillance des systèmes de paiement et de règlement » du PTBA 2023-2024

III. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de ce renforcement des capacités est de permettre au staff clé responsable des systèmes et matières concernés, d'améliorer suffisamment leurs connaissances et compétences dans le domaine de la surveillance des systèmes de paiement et de règlement, et de permettre ainsi à la Banque de la République du Burundi d'assurer correctement son rôle de régulateur dans ce domaine.

Plus précisément, il s'agira, pour le consultant, de dispenser une formation de haut niveau et de grande qualité sur la gouvernance et la surveillance des systèmes de paiement en général et, en particulier, sur la fonction de surveillance des systèmes de paiement basée sur les Principes des Infrastructures de Marchés Financiers (Principles for Financial Market Infrastructures (PFMI), édités par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) en février 2012 ainsi que sur d'autres normes, standards et bonnes pratiques internationalement reconnues en la matière.

IV. CANDIDATS A LA FORMATION

La formation va concerner les Cadres, membres clés du personnel impliqués dans la surveillance des systèmes de paiement et de règlement. Il s'agit notamment des cadres et/ou des responsables en charge :

- De la mise en place et de la mise à jour régulière du cadre légal et réglementaire ainsi que d'inventorier des normes, standards et autres meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale en matière des systèmes de paiement et de règlement ;
- De la surveillance sur site des systèmes et donc de vérifier la conformité des systèmes au cadre légal et réglementaire ainsi qu'aux normes, standards et autres meilleures pratiques reconnues à l'échelle

- internationale ;
- De la surveillance sur pièces et du reporting et qui doivent formuler des recommandations afin d'induire le changement ;
 - De la gestion quotidienne des systèmes de paiement et de règlement ;
 - De la coordination des activités liées à la gestion et à la surveillance des systèmes de paiement et de règlement.

V. ÉTENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT

Pour réaliser sa mission, le consultant devra réaliser les tâches suivantes :

- Elaborer et proposer un plan de formation détaillé couvrant toutes les matières concernées ;
- Préparer les supports de formation pour tous les sujets couverts ;
- Assurer la formation proprement dite sur la période contractuelle ;
- Organiser des sessions d'évaluation des participant à la formation dispensée et sur toutes les matières couvertes ;
- Délivrer des certificats de participation à la formation ;
- Produire un rapport de mission incluant l'appréciation du déroulement de la formation et des résultats atteints.

VI. RESULTATS ATTENDUS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants et bénéficiaires devraient disposer :

- Des formations sont dispensées au personnel de la Banque de la République du Burundi, des banques commerciales et de la Régie Nationale des Postes sur les sujets présentés dans les objectifs de la mission
- Une évaluation de la formation est faite et des certificats de formation sont délivrés au personnel formé ;
- Chacun dans ses fonctions au sein de son service ou département, devra être mieux à même et apte à appuyer activement et efficacement la Banque Centrale dans son rôle de responsable et de régulateur, devant les opérateurs des systèmes et devant les usagers ou consommateurs des services fournis, en tant qu'organe de régulation clé vis-à-vis des parties prenantes ;
- Avoir plus de connaissances et/de compétences dans la conduite des activités de surveillance des systèmes de paiement et de règlement de grande valeur, ainsi que des systèmes de paiement de détail conformément aux PFMI, aux autres normes, standards et meilleures pratiques internationalement reconnues ;
- Acquérir la capacité d'assurer le rôle des principales personnes ressources pour mieux comprendre le rôle des systèmes nationaux et transfrontaliers de paiement et de règlement sur les marchés financiers dans la stabilité financière ;
- Pouvoir surveiller les systèmes de paiement et de règlement conformément aux PFMI et aux autres normes et meilleures pratiques internationalement reconnues.

VII. DUREE ET LIEU DE LA FORMATION

Pour pouvoir toucher un maximum de candidats possible, la formation sera organisée et réalisée à Bujumbura, pendant dix (10) jours ouvrés, par un consultant recruté par le Projet PAFEN.

Cette formation se déroulera à Bujumbura et la logistique y relative sera prise en charge par la BRB via le Projet PAFEN.

VIII. LIVRABLES ET CALENDRIER DE PRODUCTION

Le Consultant formateur devra produire les rapports présentés ci-dessous, avec le chronogramme suivant :

| # | Délais prévus | Livrables | Décaissement |
|---|---------------------------|--|--------------|
| 1 | Démarrage de la formation | Rapport de Cadrage de la Mission comprenant <ul style="list-style-type: none">• Un plan de formation détaillé couvrant toutes les matières concernées• Document support de formation pour tous les sujets couverts | 30% |
| 2 | Fin de la formation | Un rapport de fin de mission comprenant : <ul style="list-style-type: none">• Rapport d'évaluation des participants à la formation dispensée et sur toutes les matières couvertes• Rapport d'appréciation du déroulement de la formation et des résultats atteints. | 70% |

IX. PROFIL DU CONSULTANT

La formation devra être assurée par un consultant hautement qualifié disposant des diplômes et certifications appropriés. Le candidat devra avoir le profil suivant :

- Etre titulaire d'un diplôme Universitaire de haut niveau (BAC+5) dans le domaine des Finances ou de la Gestion des Finances en général ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins huit (8) ans dans le domaine des Finances ou dans un domaine similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans avec des systèmes de paiement et de règlement et dans la surveillance de ces systèmes ;
- Avoir déjà organisé et animé au moins deux (2) formations sur les matières traitées par la formation envisagée ;
- Avoir une bonne maîtrise du français.

Le Curriculum Vitae et la(les) copie(s) des certifications doivent être fournis par le candidat.

X. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le recrutement se fera suivant selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Septembre 2023 de la Banque Mondiale (« le Règlement de Passation des Marchés ») et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

